

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2025-19

Séance du 22/09/2025

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 22/09/2025, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'adopter le projet de décision modificative N°1 pour l'exercice 2025, en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement, et d'inscrire les crédits correspondants en recettes et dépenses tel que détaillés dans le rapport.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé